

Gouvernement du Québec

Décret 160-2021, 24 février 2021

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la réunion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) qui se tiendra le 25 février 2021

ATTENDU QUE la réunion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) se tiendra par vidéoconférence, le 25 février 2021;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, dirige la délégation québécoise à la réunion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), qui se tiendra le 25 février 2021;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre de l'Éducation, soit composée de :

— Madame Nathalie Parenteau, sous-ministre adjointe à la performance, au financement et au soutien à la gestion, ministère de l'Enseignement supérieur;

— Madame Caroline Davoine, directrice de la prospective, de la veille et des relations extérieures, ministère de l'Éducation;

— Monsieur Denis Royer, directeur des relations extérieures et avec les communautés autochtones, anglophones et culturelles, ministère de l'Enseignement supérieur;

— Madame Marie-Ève Laviolette, conseillère, direction de la prospective, de la veille et des relations extérieures, ministère de l'Éducation;

— Madame Catherine Girard-Lamoureux, conseillère en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

— Madame Catherine Cloutier Lampron, conseillère en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

74140

Gouvernement du Québec

Décret 161-2021, 24 février 2021

CONCERNANT la nomination de membres du conseil d'administration de Télé-université

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 des lettres patentes accordées à Télé-université par le décret numéro 1302-2011 du 14 décembre 2011 le conseil d'administration de Télé-université se compose de dix-sept membres;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *c* de l'article 3 de ces lettres patentes cinq personnes sont nommées par le gouvernement sur la recommandation du ministre dont au moins trois professeurs, membres du personnel d'enseignement, de conception ou d'encadrement pédagogique, nommées pour trois ans et désignées par les membres de ce personnel;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de ces lettres patentes, sous réserve des exceptions qui y sont prévues, les membres du conseil d'administration continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs, nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 794-2017 du 16 août 2017 monsieur Steve Bissonnette a été nommé membre du conseil d'administration de Télé-université, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 794-2017 du 16 août 2017 madame Saliha Ziam a été nommée membre du conseil d'administration de Télé-université, que son mandat vient à échéance le 24 février 2021 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les membres du personnel d'enseignement, de conception ou d'encadrement pédagogique de Télé-université ont désigné messieurs Benjamin Lehaire et Kevin Gerard Wilson;